

**AMPLITUDE SURGICAL**  
Société anonyme au capital social de 469.298,52 euros  
Siège social : 11, Cours Jacques Offenbach, 26000 Valence  
533 149 688 R.C.S Romans

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT  
D'ENTREPRISE, LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE CONTROLE  
INTERNE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU  
9 DÉCEMBRE 2015**

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Je vais vous rendre compte de la composition, de l'organisation, de la rémunération du Conseil d'administration de la Société et des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Ce rapport a été établi en application de l'article L.225-37 du Code de commerce, afin de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société au sein du Groupe.

J'ai établi ce rapport en ma qualité de président du Conseil d'administration sur la base des travaux effectués par le Groupe au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015 en matière de contrôle interne et de gestion des risques, étant précisé que la société a été transformée en société anonyme à Conseil d'administration le 10 juin 2015 dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société.

Ce rapport a fait l'objet d'un examen par le Comité d'audit, réuni le 16 octobre 2015 en présence des représentants des Commissaires aux comptes de la Société, puis a été approuvé par le Conseil d'administration, réuni le 16 octobre 2015, en présence des représentants des Commissaires aux comptes de la Société.

## 1. Conseil d'administration

### 1.1. Composition du Conseil d'administration

Les statuts disposent que le Conseil d'administration comprend entre 3 et 18 membres. A ce jour, le Conseil est composé de 4 membres.

Le tableau ci-dessous présente la composition du Conseil d'administration à ce jour.

<b>M. Olivier JALLABERT</b> (48 ans)	<b>ADRESSE PROFESSIONNELLE :</b> 11, Cours Jacques Offenbach, Valence (26000)	<b>NOMBRE DE TITRES DÉTENUS :</b> 15 000 actions
<b>EXPÉRIENCE ET EXPERTISE</b>		
<b>Président Directeur Général, membre du Conseil d'administration</b>  Olivier Jallabert a fondé le groupe Amplitude en 1997, il avait auparavant exercé auprès de grands groupes américains (notamment chez Biomet en qualité de Manager R&D Europe). Il bénéficie d'une expérience de plus de 25 ans dans l'industrie orthopédique.		
<b>DUREE DU MANDAT</b>		
Première nomination : le 10 juin 2015  Mandat en cours : quatre années à compter de la date du visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus relatif à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris		
<b>LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES SOCIAUX</b>		
<b>Mandats et fonctions au sein du Groupe</b> <u>En cours :</u> <i>En France</i> Amplitude Surgical (Président Directeur Général) Amplitude SAS (Président) Novastep SAS (Administrateur) SCI Les Tilleuls (Gérant) <i>A l'étranger</i> Amplitude Benelux (Gérant) Amplitude GmbH (Président) Amplitude India Pvt Ltd (Président) Amplitude Australia (Director) Amplitude Suisse (Président) Amplitude Matsumoto (Director) Novastep Inc. (Administrateur)	<b>Mandats et fonctions en dehors du Groupe</b> <u>En cours:</u> <i>En France</i> Olisa (Gérant)  <i>A l'étranger</i> N/A	

Joint Research Ltd. (Director)	
<u>Au cours des cinq derniers exercices :</u>	<u>Au cours des cinq derniers exercices :</u>
<i>En France</i>	<i>En France</i>
OrthoFin I (Représentant permanent d’Olisa, Président)	Olisa (Gérant)
OrthoFin II (Représentant permanent d’Olisa, Président)	
Amplitude Group (Représentant permanent d’Olisa, Président)	
Amplitude SAS (Président)	
AEM Medical (Représentant permanent d’Olisa, Président)	
Novastep SAS (Administrateur)	
OrthoManagement (Président)	
SCI Les Tilleuls (Gérant)	
<i>A l'étranger</i>	<i>A l'étranger</i>
Amplitude GmbH (Président)	N/A

<b>APAX Partners MidMarket</b> Représenté par M. Vincent COLOMB (30 ans)	<b>ADRESSE PROFESSIONNELLE :</b> 1, rue Paul Cézanne, Paris (75008)	<b>NOMBRE DE TITRES DÉTENUS :</b> -
--	--	--

**EXPÉRIENCE ET EXPERTISE**

**Administrateur, membre du Conseil d’administration, membre du Comité d’audit, membre du Comité des nominations, membre du Comité des rémunérations**

Vincent Colomb a rejoint Apax Partners en 2014 au sein de l’équipe Services aux Entreprises & Services Financiers et Santé.

Vincent Colomb a débuté sa carrière en 2009 comme Analyste puis Associate au sein de la division Investment Banking de Morgan Stanley à Londres et à Paris. Il a travaillé dans le secteur des Media et Telecom en Europe avant de rejoindre l’équipe chargée du suivi de grands groupes français où il est intervenu sur différents types d’opérations de fusions-acquisitions, de LBO et d’introductions en bourse. Vincent est diplômé d’HEC.

**DUREE DU MANDAT**

Première nomination : le 10 juin 2015

Mandat en cours : quatre années à compter de la date du visa de l’Autorité des marchés financiers sur le prospectus relatif à l’admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d’Euronext à Paris

**LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES SOCIAUX**

<b>Mandats et fonctions au sein du Groupe</b>	<b>Mandats et fonctions en dehors du Groupe</b>
---	---

<u>En cours :</u> <i>En France</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amplitude Surgical (Représentant permanent d'Apax Partners MidMarket SAS, Administrateur))</li> </ul> <i>A l'étranger</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- N/A</li> </ul>		<u>En cours:</u> <i>En France</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- N/A</li> </ul> <i>A l'étranger</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- N/A</li> </ul>	
<u>Au cours des cinq derniers exercices :</u> <i>En France</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- OrthoFin I (Représentant permanent d'Apax Partners Midmaket SAS, administrateur)</li> <li>- OrthoFin II (Représentant permanent d'Apax Partners Midmaket SAS, administrateur)</li> </ul> <i>A l'étranger</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- N/A</li> </ul>		<u>Au cours des cinq derniers exercices :</u> <i>En France</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- N/A</li> </ul> <i>A l'étranger</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- N/A</li> </ul>	
<b>M. Bertrand PIVIN</b> <b>(55 ans)</b>		<b>ADRESSE PROFESSIONNELLE :</b> 1, rue Paul Cézanne, Paris (75008)	<b>NOMBRE DE TITRES DÉTENUS :</b> -
<b>EXPÉRIENCE ET EXPERTISE</b>			
<b>Administrateur, membre du Conseil d'administration</b> <p>Bertrand Pivin a rejoint Apax Partners en 1993. Il est responsable des investissements dans les secteurs des Services aux Entreprises &amp; Services Financiers et Santé. Il a débuté sa carrière comme Ingénieur R&amp;D chez Alcatel en France, puis il est parti aux Etats-Unis superviser des projets de développement pour les opérateurs Telecom Nord-américains. Bertrand est l'Associé en charge de notre politique d'investissement responsable. Il est diplômé de l'école Polytechnique, de Telecom ParisTech et est titulaire d'un MBA de la Harvard Business School.</p>			
<b>DUREE DU MANDAT</b>			
Première nomination : le 10 juin 2015 Mandat en cours : quatre années à compter de la date du visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus relatif à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris			
<b>LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES SOCIAUX</b>			
<b>Mandats et fonctions au sein du Groupe</b> <u>En cours :</u> <i>En France</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amplitude Surgical (Membre du Comité d'Audit, Membre du Comité des Nominations et Membre du Comité des Rémunérations)</li> </ul>		<b>Mandats et fonctions en dehors du Groupe</b> <u>En cours :</u> <i>En France</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apax Partners MidMarket SAS (Administrateur)</li> <li>- Financière MidMaket SAS (Administrateur)</li> </ul>	

<p><i>A l'étranger</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- N/A</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- INSEEC Association (Membre du Conseil de surveillance)</li> <li>- Insignis SAS (Président du Conseil d'administration et Administrateur)</li> <li>- Insignis Management SAS (Président)</li> <li>- Société Civile Haydée (Associé Gérant)</li> <li>- SCI La Princesse (Associé Gérant)</li> <li>- SCI La Caravelle (Associé Gérant)</li> </ul> <p><i>A l'étranger</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hephaestus III B.V.(Non-Executive Director et Chairman of the Board)</li> <li>- Hephaestus IV Cooperatief UA (Managing Director)</li> <li>- European Education Centre Ltd. (Director)</li> <li>- Ygeia Equity AB (Director of the Board)</li> <li>- Ygeia TopHolding AB (Director of the Board)</li> <li>- Capiro Holding AB (Director of the Board)</li> <li>- Capiro AB (Director of the Board)</li> <li>- Unilabs Holding AB (Director of the Board)</li> <li>- Mobsat Gérance Sàrl (Manager)</li> <li>- International University of Monaco SAM (Administrateur)</li> <li>- Chrysaor S.à.r.l (Class A Manager)</li> <li>- Dantes (Président du Conseil d'administration et Administrateur)</li> <li>- Toruk AS (Chairman of the Board et Sole Board Member)</li> <li>- Makto Sarl (Manager)</li> </ul>
<p><u>Au cours des cinq derniers exercices :</u></p> <p><i>En France</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- OrthoFin I SAS (Administrateur)</li> <li>- OrthoFin II SAS (Administrateur)</li> </ul> <p><i>A l'étranger</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- N/A</li> </ul>	<p><u>Au cours des cinq derniers exercices :</u></p> <p><i>En France</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre d'Etudes Européen pour l'Enseignement Supérieur SAS (Président)</li> <li>- Insignis SAS (Président)</li> </ul> <p><i>A l'étranger</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Captolia Gérance SàRL (représentant de Captor)</li> <li>- Captor SA (Président of the Board of Directors et Administeur)</li> <li>- Hephaestus B.V (Managing Director)</li> <li>- Hephaestus II Ltd (Director)</li> <li>- Hephaestus III B.V (Managing Director)</li> <li>- IEE Holding 1 SA (Chairman of the Board and Member of</li> </ul>

		<p>the Remuneration committee)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Mobsat Group Holding Sarl (Représentant d'Apax Partners SA, Class A Manager)</li> <li>– Mobsat Holding Norway AS (Board Member)</li> <li>– Mobsat Holding US Corp (Member of the Board of Directors)</li> <li>– Vizada AS (Member of the Board of Directors)</li> </ul>
<b>M. Daniel CAILLE</b> (64 ans)	<b>ADRESSE PROFESSIONNELLE :</b> 36, rue de la Ronce, Paris (75014)	<b>NOMBRE DE TITRES DÉTENUS :</b> -
<b>EXPÉRIENCE ET EXPERTISE</b>		
<p><b>Administrateur, membre du Conseil d'administration</b></p> <p>Daniel Caille a été successivement directeur-général adjoint de Vivendi Universal, directeur général de La Poste et, depuis 2002, il est administrateur indépendant et consultant pour le compte de sociétés françaises et étrangères dans le domaine du BTP de l'Environnement et de la Santé</p>		
<b>DUREE DU MANDAT</b>		
<p>Première nomination : le 10 juin 2015</p> <p>Mandat en cours : quatre années à compter de la date du visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus relatif à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris</p>		
<b>LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES SOCIAUX</b>		
<p><b>Mandats et fonctions au sein du Groupe</b></p> <p><u>En cours :</u></p> <p><i>En France</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Amplitude Surgical (Administrateur)</li> </ul>	<p><b>Mandats et fonctions en dehors du Groupe</b></p> <p><u>En cours:</u></p> <p><i>En France</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Centre Hospitalier Santé St Grégoire (Président)</li> <li>– Clinique Pasteur Lanroze (Administrateur)</li> <li>– Clinique Sourdille (Président)</li> <li>– Cliniques Privées Associées (Administrateur)</li> <li>– Domiserve Holding (Président du comité stratégique)</li> <li>– Europe Santé Gestion (Administrateur)</li> <li>– Flex Industrie (Président)</li> <li>– Foncière Vivalto Santé (Président Directeur Général et Administrateur)</li> <li>– GIE Robotique Medical Vivalto Santé (Administrateur)</li> <li>– GIE Vivalto Santé Services Partagés (Président du Conseil d'administration et administrateur)</li> </ul>	

- Institut Vivalto Santé pour la Recherche Clinique, l'Innovation et la Formation Médicale (Président du Conseil d'administration)
- Les Feuillants (Gérant)
- Khéops (Gérant)
- La Clé de Sol (Gérant)
- La Clé Immobilière (Gérant)
- La Picaudrie (Gérant)
- La Réverie (Gérant)
- La Roseraie (Gérant)
- Les Hyades (Gérant)
- Maison de retraite des Tamisiers (Gérant)
- Les Jardins de Montplaisir (Gérant)
- Résidence Le Bocage SARL (Gérant)
- New Sourdille (Président, Président du Conseil d'administration et administrateur)
- PMG Holding (Membre du comité stratégique)
- Résidence Bellevue (Gérant)
- Résidence le Bocage SCI (Gérant)
- Rillieux Santé (Président)
- SCI Du Fief (Gérant)
- SCI Du Petit Essart (Gérant)
- SCI Juliette Drouet (Gérant associé)
- SCI Laugier (Gérant)
- SCI Mabrisa (Gérant associé)
- SCI Provenza (Gérant)
- SCI Les Feuillantines (Gérant)
- SCI Résidence Bellevue (Gérant)
- SCI Villa Lerins (Gérant associé)
- Vivalrec (Président et Président du comité de suivi)
- Vivalto (Président)
- Vivalto Dom (Président)
- Vivalto Santé SAS (Président)
- Vivalto Santé Groupe (Président)
- Vivalto Santé International (Président)
- VS Immo (Président)
- Vivalto Sport (Président)

- Pasteur Participations (Administrateur)
- Vivalto VIE (Président, Membre du Conseil de surveillance)
- Centre Hospitalier Privé de l'Europe (Administrateur)
- SCI Clorbeau (Gérant associé)
- SCI Cigogne (Gérant associé)
- SCI Polyclinique de la Baie (Gérant associé)
- Clinique Générale (Président)
- SCI Clotibeo (Gérant Associé)
- FIDES (Président)
- UFFI Real Estate Asset Management (Administrateur)
- Urbania Adyal Development (Président) ;
- Zur Ile de France Sud Est (Président)
- Zur Sud Est (Président)
- UFFI Participations SAS (Président)
- Laurad Management (Gérant)
- Participations Services Investissements Immobiliers (PS2I) (Président)
- UFFI SAS (Président)
- SIS Holding (Président)
- Services Immobiliers Spécialisés (Président)
- Immobilière Clinique de Bretagne (Gérant associé)
- Sarl Château Beaumel (Gérant)
- Sci Château Beaumel (Gérant)
- Essart Grand Couronne (Président)

*A l'étranger*

- Vivalto BEL (Président du Conseil d'administration, administrateur et administrateur délégué)
- DC Lux SARL (Gérant)
- DS Care SA (Président du Conseil d'administration, administrateur et administrateur délégué)
- DS Care Italia (Administrateur)
- Sinequanon Health Care SA (Président du Conseil d'administration et administrateur)
- Sinequanon Invest SARL (Gérant)
- Sinequanon Partners SA (Président du Conseil d'administration et administrateur)
- Laurad Groupe Holding SARL (Gérant)

*A l'étranger*

- N/A



Au cours des cinq derniers exercices :

*En France*

- N/A

- Olympe Management SA (Président du Conseil d'administration et administrateur)
- Vivalto Ambiente SGPS SA (administrateur)
- Vivalto International SARL (Gérant)
- Laurad Management Participation SARL (Gérant)

Au cours des cinq derniers exercices :

*En France*

- Vivalto Santé Ile de France (Président)
- Amor Vision (Président)
- Centre Hospitalier Privé St Grégoire (Président du Conseil d'administration et Administrateur)
- Cliniques Privées Associées (Président Directeur Général et Directeur Général Délégué)
- Domiserve (Administrateur)
- Domiserve+ (Administrateur)
- Europe Santé Gestion (Président Directeur Général)
- SA Cligale (Directeur Général)
- GIE Vivalto Santé Management (Président du Conseil d'administration et Administrateur)
- La Breteche (Président Directeur Général, Gérant et administrateur)
- Polyclinique de Kerio (Président)
- PS2I (Président)
- Sinequanon Capital Partners France (Président et Liquidateur)
- SIP (Président)
- Valorca (Président)
- Clinique de la Cote d'Emeraude (Administrateur)
- Clinique Pasteur Lanroze (Administrateur)
- Polyclinique du Pays de Rance (Administrateur)
- Rillieux Santé (Administrateur)
- Polyclinique Lyon-Nord (Administrateur)
- Polyclinique de la Baie (Administrateur)
- St Vincent Participations (Gérant)
- La Breteche (Gérant Associé)
- GIE Vivalto Saint Management (Président du Conseil d'administration)
- SCI Polyclinique de la Baie (Gérant)

<p><i>A l'étranger</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- N/A</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SCI de la Baie du Mont St Michel (Gérant associé)</li> <li>- SCI Cigogne (Gérant associé)</li> <li>- Zur Ile de France Sud Est (Président)</li> <li>- Zur Sud Est (Président)</li> <li>- Amplitude Chirurgical (Administrateur)</li> <li>- Financial Asset Management Entreprise « FAME » (Président)</li> </ul> <p><i>A l'étranger</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vivalto Home (Président du Conseil d'administration et administrateur)</li> <li>- Sinequanon General Partner Luxembourg SA (Administrateur)</li> <li>- Sinequanon General Partner Belgium (Administrateur et administrateur délégué)</li> <li>- Sinequanon Real Estate Services General Partner SA (Président du Conseil d'administration et administrateur)</li> <li>- Sinequanon Real Estate Services SCA (Commissaire)</li> <li>- Sinequanon SCA SICAR (Liquidateur)</li> </ul>
--	--

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil d'administration sont domiciliés au siège social de la Société.

#### ***Nationalité des membres du Conseil d'administration***

Par ailleurs, aucun administrateur n'est actuellement de nationalité étrangère.

#### ***Représentation équilibrée des femmes et des hommes***

A ce jour, le Conseil d'administration ne compte aucun membre de sexe féminin sur un total de 4 membres. La Société s'est néanmoins engagée à se conformer avec les dispositions de la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 et les recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF relatives à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et entend soumettre à ses actionnaires la nomination de 3 femmes qui soient par ailleurs administrateurs indépendants à compter de l'assemblée générale au plus tard lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2016.

#### ***Départ, nomination et renouvellement des membres du Conseil d'administration***

A compter de la transformation de la Société en société anonyme le 10 juin 2015, il n'y a eu aucun départ, nomination ou renouvellement des membres du Conseil d'administration.

#### ***Cumul des mandats***

En matière de cumul des mandats, la Société entend se soumettre aux recommandations formulées par le Code AFEP-MEDEF.

## ***Membres indépendants***

Conformément aux principes et bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise exposés dans son règlement intérieur, le Conseil d'administration et chacun des comités comprennent des membres indépendants élus ou cooptés en tant que tels.

Au plus tard lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2016, la Société entend soumettre à ses actionnaires la nomination de 3 femmes qui soient par ailleurs administrateurs indépendants.

### ***1.2. Déclaration relative aux membres du Conseil d'administration***

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration de la Société identifiés ci-dessus.

Au cours des cinq dernières années, aucun des membres du Conseil d'administration de la Société identifiés ci-dessus :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social ; ni
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

### ***1.3. Direction générale***

Olivier Jallabert est le Président-Directeur Général de la Société.

La volonté d'unifier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général et de nommer Olivier Jallabert en qualité de Président-Directeur Général compte tenu de sa forte contribution et de ses résultats à la tête du Groupe, reflète, d'une part, une volonté de simplification du processus décisionnel et, d'autre part, une cohésion des pouvoirs de direction et d'administration, facilitant la mise en œuvre de la stratégie du Groupe.

A ce jour et à la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit actuel ou potentiel entre les devoirs, à l'égard de la Société, des administrateurs de la Société et leurs intérêts privés et d'autres devoirs.

### ***1.4. Fonctionnement du Conseil d'administration***

Le fonctionnement du Conseil d'administration de la Société est déterminé par les dispositions légales et réglementaires, par les statuts de la Société ainsi que par le règlement intérieur du Conseil d'administration décrits ci-dessous.

Les statuts ainsi que le règlement intérieur du Conseil d'administration décrits dans le document de référence pour l'exercice clos le 30 juin 2015 sont ceux de la Société tels qu'ils sont entrés en vigueur à la date de fixation du Prix d'Introduction en Bourse sur le marché Euronext à Paris.

Le règlement intérieur décrit dans le document de référence pour l'exercice clos le 30 juin 2015 est celui de la Société tel qu'il a été approuvé le jour du visa sur le prospectus et qui est entré en vigueur le jour de la fixation du Prix d'Introduction en Bourse sur le marché Euronext à Paris.

#### ***1.4.1. Attributions du Conseil d'administration***

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit

de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède, en outre, aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

Dans le cadre de sa mission et de façon non exhaustive, le Conseil d'administration dispose des compétences suivantes :

- i. Adoption du budget annuel et plan stratégique ;
- ii. Nomination, révocation des dirigeants clés et fixation de la politique de rémunération ;
- iii. Adoption de changements significatifs des méthodes comptables ;
- iv. Distributions (notamment de dividendes ou réserves) aux actionnaires ;
- v. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social ;
- vi. Attribution d'options de souscription ou d'acquisition d'actions, attribution gratuite d'actions ou autres plans en faveur des employés de la Société ou de ses filiales ;
- vii. Programmes de rachat d'actions ;
- viii. Acquisition et cession de branches d'activité, de participation, d'actifs et réalisation de toute dépense d'investissement, pour une valeur à un seuil fixé par le Conseil d'administration ;
- ix. Création de branche d'activité ou filiale, réalisation d'investissement ou acquisition de participation dans un pays dans lequel la Société n'a pas d'activité ;
- x. Endettement ou reprise de passifs pour un montant supérieur à un seuil fixé par le Conseil d'administration ;
- xi. Fusion, scission ou apport d'actifs ;
- xii. Toute opération entraînant un changement significatif du champ d'activité de la Société et de ses filiales ; et
- xiii. Toute transaction ou compromis, pour un montant supérieur à un seuil fixé par le Conseil d'administration, relatif à tout litige.

#### 1.4.2. Modalités de fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil est convoqué par son Président ou l'un de ses membres par tout moyen, même verbalement. L'auteur de la convocation fixe l'ordre du jour de la réunion.

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les membres du Conseil d'administration peuvent participer aux réunions du Conseil d'administration par visioconférence ou par un autre moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Un projet de calendrier de Conseils d'administration est arrêté plusieurs mois à l'avance, facilitant ainsi la participation effective des administrateurs aux séances.

Les réunions du Conseil d'administration donnent lieu à la tenue d'un registre de présence et à la rédaction d'un procès-verbal, dans les conditions légales et réglementaires.

#### 1.4.3. Travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015, le Conseil d'administration s'est réuni 3 fois.

Le Conseil d'administration s'est prononcé sur :

- i. le projet d'introduction en bourse de la Société et les opérations connexes ;
- ii. les modalités d'exercice de la direction générale ;
- iii. la nomination du Président-Directeur Général ;
- iv. la fixation de la rémunération du Président-Directeur Général ;
- v. l'arrêté du règlement intérieur du Conseil d'administration ;
- vi. la création des Comités du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a par ailleurs été informé de l'évolution des principaux projets structurants menés par les filiales du groupe Amplitude.

Le taux de présence aux réunions du Conseil d'administration et des comités spécialisés était le suivant :

Administrateurs	Conseil d'administration		Comité d'audit		Comité des rémunérations		Comité des nominations	
	Nombre de réunions	Taux de présence	Nombre de réunions	Taux de présence	Nombre de réunions	Nombre de réunions	Taux de présence	Taux de présence
Olivier Jallabert	3	100 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Apax	3	100 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Bertrand Pivin	3	100 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Daniel Caille	3	100 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Taux moyen</b>	<b>100 %</b>		<b>N/A</b>		<b>N/A</b>		<b>N/A</b>	

#### 1.4.4. Information sur les contrats de service liant les membres du conseil d'administration à la société ou à l'une quelconque de ses filiales

Il n'existe aucun contrat de service conclu entre la société ou ses filiales et l'un des membres du Conseil d'administration.

### 1.5. Les comités spécialisés du Conseil d'administration

A ce jour, la Société est constituée sous la forme d'une société anonyme, dotée d'un Conseil d'administration ; elle a également constitué un Comité d'audit, un Comité des rémunérations et un Comité des nominations.

Les règlements intérieurs de ces Comités, dont les principales dispositions sont présentées ci-après, ont été adoptés suite à la fixation du Prix d'Introduction en Bourse sur le marché d'Euronext à Paris.

#### 1.5.1. Comité d'audit

##### Composition (article 2 du règlement intérieur du Comité d'audit)

Le Comité d'audit est composé de trois membres dont un est désigné parmi les membres indépendants du Conseil d'administration. La composition du Comité d'audit peut être modifiée par le Conseil d'administration agissant à la demande de son Président, et en tout état de cause, est obligatoirement modifiée en cas de changement de la composition générale du Conseil d'administration.

En particulier, conformément aux dispositions légales applicables, les membres du Comité doivent disposer de compétences particulières en matière financière et/ou comptable.

Tous les membres du Comité d'audit doivent bénéficier lors de leur nomination d'une information sur les spécificités comptables, financières et opérationnelles de la Société.

La durée du mandat des membres du Comité d'audit coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil d'administration. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Le Président du Comité d'audit est désigné, après avoir fait l'objet d'un examen particulier, par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des nominations parmi les membres indépendants. Le Comité d'audit ne peut comprendre aucun dirigeant mandataire social.

Le Comité d'audit est composé de trois membres au moins dont un est désigné parmi les membres indépendants du Conseil d'administration conformément à la réglementation applicable. Le Comité d'audit s'efforcera de comprendre un nombre d'administrateurs indépendants conforme aux recommandations formulées par le code AFEP-MEDEF. La composition du Comité d'audit peut être modifiée par le Conseil d'administration agissant à la demande de son Président, et en tout état de cause, est obligatoirement modifiée en cas de changement de la composition générale du Conseil d'administration (article 2 du règlement intérieur du Comité d'audit).

Le secrétariat des travaux du Comité est assuré par toute personne désignée par le Président du Comité ou en accord avec celui-ci.

#### Attributions (article 1 du règlement intérieur du Comité d'audit)

La mission du Comité d'audit est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières et de s'assurer de l'efficacité du dispositif de suivi des risques et de contrôle interne opérationnel, afin de faciliter l'exercice par le Conseil d'administration de ses missions de contrôle et de vérification en la matière.

Dans ce cadre, le Comité d'audit exerce notamment les missions principales suivantes :

- i. suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- ii. suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques relatifs à l'information financière et comptable ;
- iii. suivi du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés par les Commissaires aux comptes de la Société ; et
- iv. suivi de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

#### Fonctionnement (article 3 du règlement intérieur du Comité d'audit)

Le Comité d'audit peut valablement délibérer soit en réunion, soit par téléphone ou visioconférence, dans les mêmes conditions que le Conseil, sur convocation de son Président ou du secrétaire du Comité, à condition que la moitié au moins des membres participent à ses travaux.

Les convocations doivent comporter un ordre du jour et peuvent être transmises verbalement ou par tout autre moyen.

Le Comité d'audit prend ses décisions à la majorité des membres participant à la réunion, chaque membre étant titulaire d'une voix. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Le Comité d'audit se réunit autant que de besoin et, en tout état de cause, au moins deux fois par an à l'occasion de la préparation des comptes annuels et des comptes semestriels et, le cas échéant, trimestriels.

Les réunions se tiennent avant la réunion du Conseil d'administration et, dans la mesure du possible, au moins deux jours avant cette réunion lorsque l'ordre du jour du Comité d'audit porte sur l'examen des comptes semestriels et annuels préalablement à leur examen par le Conseil d'administration.

Le comité d'audit ayant été créé à compter de la date de l'admission des actions de la Société sur le marché réglementé Euronext à Paris, soit le 26 juin 2015, le comité d'audit ne s'est pas réuni jusqu'à la clôture de l'exercice le 30 juin 2015.

#### 1.5.2. Comité des rémunérations

#### Composition (article 2 du règlement intérieur du Comité des rémunérations)

Le Comité des rémunérations est composé de trois membres dont un membre est un membre indépendant du Conseil d'administration. Il est désigné par ce dernier parmi ses membres et en considération notamment de son indépendance et de ses compétences en matière de sélection ou de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées. Le Comité des rémunérations ne peut comprendre aucun dirigeant mandataire social.

La composition du Comité peut être modifiée par le Conseil d'administration agissant à la demande de son Président, et est, en tout état de cause, obligatoirement modifiée en cas de changement de la composition générale du Conseil d'administration.

La durée du mandat des membres du Comité des rémunérations coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Le Président du Comité des rémunérations est désigné parmi les membres indépendants par le Conseil d'administration.

Le Comité des rémunérations est composé de trois membres au moins dont un membre est un membre indépendant du Conseil d'administration. Ils sont désignés par ce dernier parmi ses membres et en considération notamment de leur indépendance et de leur compétence en matière de sélection ou de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées. Le Comité des rémunérations s'efforcera de comprendre un nombre d'administrateurs indépendants conforme aux recommandations formulées par le code AFEP-MEDEF. Le Comité des rémunérations ne peut comprendre aucun dirigeant mandataire social (article 2 du règlement intérieur du Comité des rémunérations).

Le secrétariat des travaux du Comité est assuré par toute personne désignée par le Président du Comité ou en accord avec celui-ci.

#### Attributions (article 1 du règlement intérieur du Comité des rémunérations)

Le Comité des rémunérations est un Comité spécialisé du Conseil d'administration dont la mission principale est d'assister celui-ci dans la détermination et l'appréciation régulière de l'ensemble des rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux ou cadres dirigeants du Groupe, en ce compris tous avantages différés et/ou indemnités de départ volontaire ou forcé du Groupe.

Dans ce cadre, il exerce notamment les missions suivantes :

- i. examen et proposition au Conseil d'administration concernant l'ensemble des éléments et conditions de la rémunération des principaux dirigeants du Groupe ;
- ii. examen et proposition au Conseil d'administration concernant la méthode de répartition des jetons de présence ; et
- iii. missions exceptionnelles concernant toutes les rémunérations exceptionnelles afférentes à des missions exceptionnelles qui seraient confiées, le cas échéant, par le Conseil d'administration à certains de ces membres.

#### Fonctionnement (article 3 du règlement intérieur du Comité des rémunérations)

Le Comité des rémunérations peut valablement délibérer soit en réunion, soit par téléphone ou visioconférence, dans les mêmes conditions que le Conseil, sur convocation de son Président ou du secrétaire du Comité, à condition que la moitié au moins des membres participent à ses travaux. Les convocations doivent comporter un ordre du jour et peuvent être transmises verbalement ou par tout autre moyen.

Le Comité des rémunérations prend ses décisions à la majorité des membres participant à la réunion, chaque membre étant titulaire d'une voix. Il fait ses recommandations en indiquant au Conseil d'administration le nombre d'opinions favorables recueillies.

Le Comité des rémunérations se réunit autant que de besoin et, en tout état de cause, au moins une fois par an, préalablement à la réunion du Conseil d'administration se prononçant sur la situation des membres du Conseil d'administration au regard des critères d'indépendance adoptés par la Société et, en tout état de cause, préalablement à

toute réunion du Conseil d'administration se prononçant sur la fixation de la rémunération des membres de la Direction Générale ou sur la répartition des jetons de présence.

Le comité des rémunérations ayant été créé à compter de la date de l'admission des actions de la Société sur le marché réglementé Euronext à Paris, soit le 26 juin 2015, le comité des rémunérations ne s'est pas réuni jusqu'à la clôture de l'exercice le 30 juin 2015.

### 1.5.3. Comité des nominations

#### Composition (article 2 du règlement intérieur du Comité des nominations)

Le Comité des nominations est composé de trois membres dont un membre est un membre indépendant du Conseil d'administration. Il est désigné par ce dernier parmi ses membres et en considération notamment de son indépendance et de ses compétences en matière de sélection ou de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées. Le Comité des nominations ne peut comprendre aucun dirigeant mandataire social.

La composition du Comité peut être modifiée par le Conseil d'administration agissant à la demande de son Président, et est, en tout état de cause, obligatoirement modifiée en cas de changement de la composition générale du Conseil d'administration.

La durée du mandat des membres du Comité des nominations coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Le Président du Comité des nominations est désigné parmi les membres indépendants par le Conseil d'administration.

Le Comité des nominations est composé de trois membres au moins dont un membre est un membre indépendant du Conseil d'administration. Ils sont désignés par ce dernier parmi ses membres et en considération notamment de leur indépendance et de leur compétence en matière de sélection ou de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées. Le Comité des nominations s'efforcera de comprendre un nombre d'administrateurs indépendants conforme aux recommandations formulées par le code AFEP-MEDEF. Le Comité des nominations ne peut comprendre aucun dirigeant mandataire social (article 2 du règlement intérieur du Comité des nominations).

Le secrétariat des travaux du Comité est assuré par toute personne désignée par le Président du Comité ou en accord avec celui-ci.

#### Attributions (article 1 du règlement intérieur du Comité des nominations)

Le Comité des nominations est un Comité spécialisé du Conseil d'administration dont la mission principale est d'assister celui-ci dans la composition des instances dirigeantes de la Société et de son Groupe.

Dans ce cadre, il exerce notamment les missions suivantes :

- i. Propositions de nomination des membres du Conseil d'administration, de la Direction Générale et des Comités du Conseil ; et
- ii. Evaluation annuelle de l'indépendance des membres du Conseil d'administration.

#### Fonctionnement (article 3 du règlement intérieur du Comité des nominations)

Le Comité des nominations peut valablement délibérer soit en réunion, soit par téléphone ou visioconférence, dans les mêmes conditions que le Conseil, sur convocation de son Président ou du secrétaire du Comité, à condition que la moitié au moins des membres participent à ses travaux. Les convocations doivent comporter un ordre du jour et peuvent être transmises verbalement ou par tout autre moyen.



Le Comité des nominations prend ses décisions à la majorité des membres participant à la réunion, chaque membre étant titulaire d'une voix.

Le Comité des nominations se réunit autant que de besoin et, en tout état de cause, au moins une fois par an, préalablement à la réunion du Conseil d'administration se prononçant sur la situation des membres du Conseil d'administration au regard des critères d'indépendance adoptés par la Société.

Le comité des nominations ayant été créé à compter de la date de l'admission des actions de la Société sur le marché réglementé Euronext à Paris, soit le 26 juin 2015, le comité des nominations ne s'est pas réuni jusqu'à la clôture de l'exercice le 30 juin 2015.

### **1.6. Déclarations relatives au gouvernement d'entreprise**

La Société se réfère aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) et du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF), (le « **Code AFEP-MEDEF** »), en particulier dans le cadre de l'élaboration du rapport du Président du Conseil d'administration prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce sur la composition du Conseil et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

La Société entend notamment assurer la présence de membres indépendants au sein du Conseil d'administration, doter celui-ci de Comités spécialisés chargés de lui faire des recommandations dans le domaine de la stratégie du contrôle des comptes et des rémunérations des dirigeants, et subordonner à l'approbation préalable du Conseil d'administration la réalisation d'un certain nombre de décisions susceptibles d'avoir des conséquences importantes sur l'activité de la Société ou de l'une des sociétés du Groupe, son patrimoine ou ses résultats.

Le Code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère est consultable sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.medef.com>. La Société tient à la disposition permanente des membres de ses organes sociaux des copies de ce code.

Pour les aspects de son gouvernement d'entreprise connus à ce jour, la Société se conforme à la plupart des recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Le tableau ci-dessous présente les recommandations AFEP-MEDEF auxquelles le Groupe ne se conforme pas à ce jour.

<b>Code AFEP-MEDEF</b>	<b>Position de la Société</b>
<b>La composition du Conseil d'administration</b>	
En matière de représentation des hommes et des femmes, l'objectif est que chaque conseil atteigne puis maintienne un pourcentage d'au moins 20 % de femmes dans un délai de trois ans et d'au moins 40 % de femmes dans un délai de six ans, à compter de l'admission des actions de la société aux négociations sur un marché réglementé	Le Conseil d'administration de la Société comprend 4 membres mais aucune femme. Au plus tard lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2016, la Société entend soumettre à ses actionnaires la nomination de 3 femmes qui soient par ailleurs administrateurs indépendants.
<b>Administrateurs indépendants</b>	

<b>Code AFEP-MEDEF</b>	<b>Position de la Société</b>
<p>La part des administrateurs indépendants doit être de la moitié des membres du conseil dans les sociétés au capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle. Dans les sociétés contrôlées (au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce), la part des administrateurs indépendants doit être d'au moins un tiers.</p>	<p>Le Conseil d'administration de la Société comprend 4 membres, dont un membre indépendant. Au plus tard lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2016, la Société entend soumettre à ses actionnaires la nomination de 3 femmes qui soient par ailleurs administrateurs indépendants.</p>
<b>Comité du conseil</b>	
<p><b><u>Comité d'audit</u></b></p> <p>La part des administrateurs indépendants dans le comité d'audit (hors les administrateurs représentant les actionnaires salariés ainsi que les administrateurs représentant les salariés, qui ne sont pas comptabilisés), doit être au moins de deux tiers et le comité ne doit comprendre aucun dirigeant mandataire social.</p>	<p>Le comité d'audit comprend 3 membres, dont 1 membre indépendant (M. Vincent Colomb, M. Bertrand Pivin et M. Daniel Caille). Au plus tard lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2016, la Société entend faire évoluer la composition du comité d'audit afin que celui-ci comprenne au moins deux tiers de membres indépendants.</p>
<p><b><u>Comité des nominations</u></b></p> <p>Le comité des nominations doit être composé majoritairement d'administrateurs indépendants. Il doit être présidé par un administrateur indépendant.</p>	<p>Le comité des nominations comprend 3 membres, dont 1 membre indépendant (M. Vincent Colomb, M. Bertrand Pivin et M. Daniel Caille). Au plus tard lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2016, la Société entend faire évoluer la composition du comité des nominations afin que celui-ci comprenne au moins une moitié de membres indépendants.</p>
<p><b><u>Comité des rémunérations</u></b></p> <p>Le comité des rémunérations doit être composé majoritairement d'administrateurs indépendants. Il doit être présidé par un administrateur indépendant.</p>	<p>Le comité des rémunérations comprend 3 membres, dont 1 membre indépendant (M. Vincent Colomb, M. Bertrand Pivin et M. Daniel Caille). Au plus tard lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2016, la Société entend faire évoluer la composition du comité des rémunérations et des nominations afin que celui-ci comprenne au moins une moitié de membres indépendants.</p>

Code AFEP-MEDEF	Position de la Société
<b>Rémunération des dirigeants mandataires sociaux et attribution d'options d'actions et d'actions de performance</b>	
<p><b><u>Obligation de conservation</u></b></p> <p>Le président du conseil, le directeur général, les directeurs généraux délégués, les membres du directoire ou le gérant d'une société en commandite par actions doivent conserver au nominatif, jusqu'à la fin de leurs fonctions, un nombre significatif d'actions fixé périodiquement par le Conseil d'administration.</p>	<p>Dans la mesure où le conseil d'administration ne comprend pas encore tous ses membres, à ce jour les statuts de la Société n'exigent des administrateurs qu'ils ne détiennent qu'un minimum d'une seule action de la Société, qu'ils devront conserver au nominatif jusqu'à la fin de leurs fonctions.</p> <p>Le règlement intérieur de la Société sera, le cas échéant, revu afin de prévoir l'obligation de détenir un nombre significatif d'actions lorsque le conseil d'administration comprendra l'ensemble de ses membres.</p>
<b>L'évaluation du Conseil d'administration</b>	
<p>Pour une bonne pratique de gouvernement d'entreprise, le conseil procède à l'évaluation de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires qui lui ont donné mandat d'administrer la société, en passant en revue périodiquement sa composition, son organisation et son fonctionnement.</p>	<p>Dans la mesure où le Conseil d'administration a été créé en juin 2015, il n'a pas été procédé à une évaluation du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 juin 2015. Mais une auto-évaluation du Conseil d'administration sera effectuée pour l'exercice clos le 30 juin 2016 conformément aux recommandations AFEP-MEDEF.</p>

**2. Rémunérations et avantages de toute nature attribués aux mandataires sociaux dirigeants et aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance au cours des exercices clos les 30 juin 2013 et 30 juin 2014**

La politique de la Société en matière de rémunération consiste à appliquer une rémunération fixe annuelle, dont le montant est déterminé en fonction de critères propres à la personne concernée (expérience, ancienneté, responsabilités) et de critères liés au secteur d'activité. En outre, les salariés peuvent recevoir une rémunération variable dont l'objectif est de mettre en corrélation leur rémunération et les résultats de l'activité du Groupe. La rémunération variable est calculée en fonction de la réalisation ou non de critères individuels ou de critères liés au Groupe. Les critères individuels sont des critères qualitatifs déterminés en fonction de la personne considérée, des fonctions exercées au sein du Groupe et des missions qui lui sont confiées. Les critères liés au Groupe sont des critères quantitatifs déterminés en fonction des résultats du Groupe et des agrégats utilisés dans le cadre de l'analyse de sa situation financière.

La rémunération du Président-Directeur Général est fixée par le Conseil d'administration après avis du Comité des nominations et des rémunérations. Cette rémunération comprend une part fixe et une part variable. Elle est revue périodiquement avec les rémunérations et la performance des cadres dirigeants du Groupe.

Le Président-Directeur Général peut également recevoir des primes dont l'attribution et le montant dépendent des contraintes liées à l'exercice de leurs fonctions ou de la réalisation de missions ou travaux exceptionnels.

Le Président-Directeur Général peut également bénéficier d'avantages en nature, résultant des fonctions exercées au sein du Groupe.

Olivier Jallabert a été nommé Président-Directeur Général le 10 juin 2015 dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société. En conséquence, Olivier Jallabert n'a perçu aucune rémunération fixe ou variable au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015.

Enfin, afin de les associer et de les impliquer dans le développement du Groupe et à ses résultats, la Société peut attribuer gratuitement à ses dirigeants et à ses salariés des actions.

La société OLISA, société à responsabilité détenue à 100% par Olivier Jallabert et sa famille et dont Olivier Jallabert est le gérant, était Président de la Société jusqu'au 10 juin 2015 lorsque celle-ci était sous la forme d'une société par actions simplifiée. A compter du 10 juin et de la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration, Olivier Jallabert a été désigné Président-Directeur Général. Les paragraphes qui suivent présentent en conséquence les rémunérations versées à Olivier Jallabert et à la société Olisa pour les exercices clos le 30 juin 2014 et le 30 juin 2015. Les rémunérations versées à Olivier Jallabert et à OLISA au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015 ont été calculées au prorata temporis, en fonction du temps passé en qualité de Président et de Président-Directeur Général

### **2.1. Rémunérations et avantages de toute nature attribués aux mandataires sociaux dirigeants**

Les éléments de rémunération d'Olivier Jallabert en qualité de Président-Directeur Général de la Société ont été fixés par le Conseil d'administration le 10 juin 2015 :

- i. une rémunération annuelle brute fixe de 275 000 euros ;
- ii. une rémunération variable de 100 000 euros brut soumise à des conditions de performance (critères quantitatifs fondés sur le chiffre d'affaires et l'EBITDA du Groupe ainsi que des critères qualitatifs) ;

Objectifs quantitatifs : les objectifs quantitatifs conditionnent l'acquisition de 80% du montant de la rémunération variable et sont calculés comme suit :

Critère	Target au moins égal à 110 %	Target égal à 90%	Target compris entre 110 % et 90 %
Montant du bonus basé sur les ventes	52 000 euros	28 000 euros	Montant déterminé par interpolation linéaire entre les deux bornes du Target (110 % / 90 %)
Montant du bonus basé sur l'EBITDA	52 000 euros	28 000 euros	Montant déterminé par interpolation linéaire entre les deux bornes du Target (110 % / 90 %)

Objectifs qualitatifs : les objectifs qualitatifs conditionnent l'acquisition de 20% du montant de la rémunération variable. Les objectifs qualitatifs fixés sont : le développement et la commercialisation de nouveaux produits, l'enregistrement des produits sur les territoires clés, le développement de l'implantation géographique du groupe et le développement de l'activité extrêmes. Si 100% des objectifs qualitatifs sont atteints, la totalité des 20% du montant de la rémunération variable seront acquis.

- i. un avantage en nature constitué d'une mise à disposition d'un véhicule de fonction ; et
- ii. un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies au bénéfice du Président-Directeur Général de la Société pour un montant maximal égal à huit fois le plafond de la sécurité social (soit environ 22 625 euros par an).

Par ailleurs, dans le cadre de l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, il a été décidé d'octroyer une prime exceptionnelle à Olivier Jallabert, en sa qualité de Président-

Directeur Général de la Société, du fait de l'introduction en bourse de la Société. Une somme de 540 000 euros a été ainsi prélevée sur le montant brut de l'augmentation de capital.

Aucune rémunération sous quelque forme que ce soit n'a été octroyée par l'ensemble des Sociétés du Groupe à aucun autre mandataire social, dirigeant ou aux membres des organes d'administration de la Société au titre des exercices clos les 30 juin 2014 et 30 juin 2015. Il convient de préciser néanmoins que l'ensemble des membres de la holding OrthoManagement sont bénéficiaires du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies.

<b>Tableau 1– Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social</b>		
(En euros)	Exercice clos le 30 juin 2014	Exercice clos le 30 juin 2015
Olivier Jallabert		
Rémunérations dues au titre de l'exercice ( <i>détaillées au tableau 2</i> )	0	0
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ( <i>détaillées au tableau 4</i> )	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement ( <i>détaillées au tableau 6</i> )	0	0
<b>TOTAL</b>	0	0

<b>Tableau 1 – Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social</b>		
(En euros)	Exercice clos le 30 juin 2014	Exercice clos le 30 juin 2015
OLISA		
Rémunérations dues au titre de l'exercice ( <i>détaillées au tableau 2</i> )	309 000 euros	314 000 euros
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ( <i>détaillées au tableau 4</i> )	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement ( <i>détaillées au tableau 6</i> )	0	0

**Tableau 1 – Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social**

<b>TOTAL</b>	309 000 euros	314 000 euros
--------------	---------------	---------------

**Tableau 2 – Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social**

	Exercice clos le 30 juin 2014		Exercice clos le 30 juin 2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Olivier Jallabert				
Rémunération fixe	0	0	4 583 euros	0
Rémunération variable annuelle	0	0	0	0
Rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	540 000 euros	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	247 euros	247 euros
<b>TOTAL</b>	0	0	544 830 euros	247 euros

**Tableau 2 bis – Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social**

	Exercice clos le 30 juin 2014		Exercice clos le 30 juin 2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
OLISA				
Rémunération fixe	309 000	309 000	314 000 euros	314 000 euros
Rémunération variable annuelle	0	0	0	0
Rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0		
<b>TOTAL</b>	<b>309 000</b>	<b>309 000</b>	<b>314 000</b>	<b>314 000</b>

**2.2. Rémunérations et avantages de toute nature attribués aux mandataires sociaux non dirigeants**

Au titre des exercices clos les 30 juin 2014 et 30 juin 2015 :

- aucun jeton de présence et aucune rémunération n'ont été perçus par les mandataires sociaux non dirigeants de la Société ;
- aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée, à titre gratuit ou onéreux, au dirigeant mandataire social de la Société ;
- aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée par le dirigeant mandataire social de la Société ;
- aucune action n'a été attribuée gratuitement au dirigeant mandataire social de la Société ;
- aucune action attribuée gratuitement n'est devenue disponible pour les mandataires sociaux de la Société ;
- aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions n'est intervenue ;
- aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et aucune option n'a été levée par ces derniers ;
- Aucune action n'a été gratuitement attribuée aux salariés et mandataires sociaux.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 16 octobre 2015 a décidé qu'à compter de l'exercice 2015/2016, les administrateurs indépendants recevront des jetons de présence à hauteur d'un montant maximal de 15 000 euros par administrateur indépendant et par an, calculé en fonction de la participation effective des administrateurs indépendants aux réunions du Conseil d'administration.

**2.3. *Eléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions de mandataire social***

Le Conseil d'administration de la Société a décidé, le 10 juin 2015, d'octroyer à Olivier Jallabert, en sa qualité de Président-Directeur Général de la Société, une indemnité de départ en cas de départ involontaire décidé par le Conseil d'administration de la Société et équivalant à 24 mois de salaire (soit actuellement la somme de 550 000 euros) soumise à des conditions de performance (critères quantitatifs fondés sur le chiffre d'affaires et l'EBITDA du Groupe).

**2.4. *Sommes provisionnées par le groupe aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au profit des dirigeants***

La Société n'a provisionné aucune somme spécifique au titre de versement de pensions, de retraites ou autres avantages similaires au profit des dirigeants sociaux, y compris Olivier Jallabert.

**2.5. *Prêts et garanties accordées aux dirigeants***

N/A

**2.6. *Consultation sur la rémunération individuelle des mandataires sociaux***

Conformément au paragraphe 24.3 du Code AFEP-MEDEF, les tableaux ci-dessous présentent la rémunération de chacun des mandataires sociaux pour l'exercice clos le 30 juin 2015 soumise à la consultation des actionnaires lors de l'assemblée générale :

<b>Olivier Jallabert (Président-Directeur Général)</b>		
<b>Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos</b>	<b>Montant ou valorisation comptable soumis au vote</b>	<b>Présentation</b>
Rémunération fixe annuelle	4 583 euros	Olivier Jallabert a été nommé Président-Directeur Général d'Amplitude Surgical le 10 juin 2015.  Le Conseil d'administration du 10 juin 2015 a fixé la rémunération annuelle brute fixe à un montant de 275 000 euros.

<b>Olivier Jallabert (Président-Directeur Général)</b>		
<b>Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos</b>	<b>Montant ou valorisation comptable soumis au vote</b>	<b>Présentation</b>
		Le montant de 4 583 euros correspond à la rémunération d'Olivier Jallabert pour la période courant de sa nomination en qualité de Président-Directeur Général et le 30 juin 2015. Ce montant a été versé en juillet 2016.
Rémunération variable annuelle	0 euro	Olivier Jallabert a été nommé Président-Directeur Général d'Amplitude Surgical le 10 juin 2015 et n'a par conséquent reçu aucune rémunération variable annuelle au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015.
Rémunération variable différée	Non applicable	Non applicable
Rémunération variable pluriannuelle	Non applicable	Non applicable
Rémunération exceptionnelle	540 000 euros	Dans le cadre de l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, il a été décidé d'octroyer une prime exceptionnelle à Olivier Jallabert, en sa qualité de Président-Directeur Général de la Société, du fait de l'introduction en bourse de la Société. Une somme de 540 000 euros a ainsi été prélevée sur le montant brut de l'augmentation de capital réalisée dans le cadre de l'introduction en bourse.  Ce montant a été versé en juillet 2016.
Options de souscription ou d'achat d'actions	Non applicable	Non applicable
Attribution gratuite d'actions	Non applicable	Non applicable
Autre élément de rémunération à long terme	Non applicable	Non applicable
Jetons de présence	Non applicable	Non applicable
Valorisation des avantages de toute nature	247 euros	Olivier Jallabert a été nommé Président-Directeur Général d'Amplitude Surgical le 10 juin 2015.  Le montant de 247 euros correspond à la mise à disposition d'un véhicule de fonction.
Indemnité de départ	Aucun versement	Le Conseil d'administration de la Société a décidé, le 10 juin 2015, d'octroyer à Olivier Jallabert, en sa qualité de Président-Directeur Général de la Société, une indemnité de départ en cas de départ involontaire décidé par le Conseil d'administration de la Société et équivalant à 24 mois de salaire (soit actuellement la somme de 550 000 euros) soumise à des conditions de performance (critères quantitatifs fondés sur le chiffre d'affaires et l'EBITDA du Groupe).



<b>Olivier Jallabert (Président-Directeur Général)</b>		
<b>Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos</b>	<b>Montant ou valorisation comptable soumis au vote</b>	<b>Présentation</b>
Indemnité de non-concurrence	Non applicable	Non applicable
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement	Olivier Jallabert bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies pour un montant maximal égal à huit fois le plafond de la sécurité social (soit environ 22 625 euros par an).

### **3. Contrôle interne**

Le Groupe considère le contrôle interne et la gestion des risques comme un ensemble de politiques destinées à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs opérationnels, la fiabilité des informations financières ainsi que la conformité aux lois et réglementations en vigueur. Ces fonctions s'appuient sur :

- l'organisation et le fonctionnement des organes de direction de l'entreprise tels qu'ils sont décrits ci-dessus ;
- un système « qualité » avec des activités de contrôle, indicateurs, évaluation des risques;
- des procédures et une organisation relatives à l'élaboration de l'information financière et comptable.

Le Contrôle Interne est sous la responsabilité du Directeur Administratif et Financier. Il a en charge l'analyse, la mise à niveau et l'évaluation des dispositifs de maîtrise des risques en place au sein du Groupe. Rattaché au Président - Directeur Général avec un accès direct au Conseil d'administration, il coordonne son travail avec les Directions opérationnelles et fonctionnelles sur le périmètre de l'ensemble des activités du Groupe. Avec ses équipes, il coordonne également le déploiement de la Charte Éthique et renforce les actions de prévention contre les risques de fraude.

#### **3.1. Le système « qualité » d'Amplitude Surgical**

La Société poursuit ses actions qualité conformément à la législation régissant les dispositifs médicaux pour faire notamment face au défi que représente le renforcement régulier des réglementations applicables à la fabrication et à la commercialisation de ses produits que ce soit en Europe, Au Brésil, en Australie, et aux Etats-Unis.

Le Groupe, à travers l'ensemble de ses filiales, est engagé dans une démarche d'amélioration continue visant à promouvoir la responsabilité de chacun pour :

- préserver la santé et la sécurité des hommes et des femmes qui contribuent à ses activités;
- garantir la sûreté de ses implantations et leur impact sur l'environnement, afin de préserver le milieu naturel;
- respecter, partout où il exerce ses activités, les lois et réglementations qualité, sécurité et environnement qui lui sont applicables;
- maintenir avec les parties intéressées des relations fondées sur la transparence et le dialogue.

Chaque Directeur de division (Vice-Président) ou Directeur de filiale a la responsabilité de mettre en place et suivre les programmes qualité, sécurité et environnement dans son domaine d'activité, en veillant à l'information et à la contribution active de tous les collaborateurs.

Le système qualité de la Société garantit :

- la formalisation des activités au sein d'un système documentaire définissant les méthodes et les responsabilités;
- la formation régulière du personnel;
- la traçabilité en amont et en aval de tous les lots produits;
- la réalisation d'audits internes;

- la mise en place d’actions correctives pour remédier aux non conformités détectées et aux besoins d’amélioration des activités. Ce système qualité est régulièrement inspecté par l’ANSM, ainsi que les Agences étrangères des pays dans lesquels nos produits sont commercialisés

### ***3.2. Procédures de contrôle interne relatives à l’élaboration et au traitement de l’information financière et comptable***

Le contrôle interne relatif au traitement de l’information financière et comptable vise à assurer au sein du Groupe la conformité des informations comptables et financières avec les lois et règlements. Le contrôle interne vise également à assurer l’application des instructions et orientations fixées par la Direction générale.

Les activités de Direction générale, de Direction financière et de contrôle de gestion du Groupe sont centralisées au niveau de la société Amplitude Surgical. Les filiales du Groupe disposent pour certaines de services administratifs et financiers ou d’une gestion comptable externalisée.

Seule la Société a la capacité de prendre des engagements de cautions et garanties ainsi que des instruments de marché ; ils sont revus périodiquement par le Comité d’audit récemment mis en place et sont régulièrement reportés au Conseil d’administration.

La Direction financière du Groupe a mis en place un plan comptable et des procédures applicables par l’ensemble des entités Française du Groupe, et utilise les plans comptables locaux standards dans les pays dans lesquels le Groupe est implanté.

Ces procédures concernent le contrôle budgétaire et la remontée d’informations.

Les filiales du Groupe se sont par ailleurs engagées à appliquer les principales procédures générales (politique financière Groupe en particulier) à travers des chartes signées entre elles et la maison mère.

Les comptes consolidés du Groupe sont préparés par les équipes de la maison mère. Une liasse de consolidation retraitée aux normes édictées par le Groupe est établie pour chaque filiale consolidée à partir des données comptables provenant des systèmes d’information locaux.

Enfin, le Groupe organise des audits internes pour valider le niveau de conformité par rapport aux politiques et procédures en vigueur.

### ***3.3. Gestion des risques***

Les risques auxquels l’entreprise est exposée font l’objet d’une identification, d’une évaluation et d’une hiérarchisation.

Chaque processus, projet et métier, procède à une analyse régulière de ses risques, permettant la mise en place d’actions de prévention et de réduction du niveau d’exposition.

Les actions mises en place sont suivies dans les plans d’amélioration continue.

La politique sécurité environnement du Groupe s’articule autour de deux axes :

- préserver la santé et la sécurité dans les filiales du groupe ; et
- maîtriser les impacts de notre activité sur l’environnement.

Le responsable Administratif et Financier, chargé de la promotion et du développement des compétences en matière de management des risques, en coordination avec le Responsable Qualité, diffuse son savoir-faire et son expertise tout en apportant un support méthodologique au management opérationnel. Il s’assure également de l’optimisation du coût du risque par la mise en place de polices d’assurance adaptées.

#### **4. *Autres éléments susceptibles d'avoir un impact en cas d'offre publique***

Les autres éléments susceptibles d'avoir un impact en cas d'offre au public sont décrits dans la section 21.3 du document de référence pour l'exercice clos le 30 juin 2015.

Fait à Valence  
Le 16 octobre 2015  
Le Président du Conseil d'administration